

1. DÉCLARATION DE POLITIQUE ERASMUS

1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie

Priorité 1: Augmenter les niveaux de qualification et renforcer la dimension sociale de l'enseignement supérieur

Les projets couverts par cette priorité doivent soutenir les actions visant à renforcer l'accès à l'enseignement supérieur et à en améliorer la dimension sociale. Les principaux objectifs la hausse des taux de participation et de réussite des étudiants des groupes sous-représentés (évoluant dans un contexte socio-économique difficile, personnes handicapées, d'une minorité ethnique ou d'origine immigrée, etc.) et des apprenants non traditionnels (étudiants à temps partiel, qui ont de lourdes responsabilités familiales, apprenants adultes, etc.), l'amélioration de l'éducation et la formation tout au long de la vie par la création de parcours de formation modulables, la mise au point de solutions pour accroître la responsabilité sociale des établissements de l'enseignement supérieur, et l'amélioration de la parité hommes-femmes dans les branches où elle est particulièrement problématique.

Priorité 2: Améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur, y compris par une coopération entre les établissements d'enseignement et le marché du travail

Les projets soumis au titre de cette priorité doivent soutenir les activités contribuant à adapter les programmes aux demandes actuelles et futures du marché du travail et à doter les étudiants de capacité d'emploi et de compétences transversales telles que l'esprit d'entreprise, grâce à une coopération active entre les établissements d'enseignement et des partenaires extérieurs - entreprises, organisations professionnelles, chambres de [commerce](#), partenaires sociaux, organismes locaux et régionaux, etc. et reconnaissant et stimulant le rôle de l'excellence du personnel enseignant dans la réussite des étudiants.

Priorité 3: Améliorer la qualité grâce à la mobilité et à la coopération transfrontalière

Les projets dans le cadre de cette priorité doivent soutenir des activités visant à développer des stratégies innovantes pour stimuler la mobilité ou les moyens de lever les obstacles à la mobilité dans l'enseignement supérieur. Cette priorité couvre également les projets qui soutiennent la mobilité virtuelle inscrits dans une stratégie globale d'intégration efficace des TIC dans les établissements d'enseignement supérieur participants.

Priorité 4: Alliances de la connaissance

Les projets présentés au titre de cette priorité doivent soutenir les alliances de la connaissance, soit des structures qui réunissent des entreprises et des établissements de l'enseignement supérieur dans le but de renforcer et d'élargir le potentiel d'innovation européen, grâce à une vaste palette d'activités communes faisant appel à des méthodes innovantes d'apprentissage et d'enseignement, à la conception et à la mise en place de nouveaux programmes d'études interdisciplinaires et de cours novateur, et à la promotion de l'esprit d'entreprises. Ces projets devraient viser à faciliter le partage des connaissances entre les établissements d'enseignement et les entreprises, et à instaurer une véritable réciprocité, universités et entreprises unissant leurs forces pour augmenter leurs possibilités d'innovation.

Les actions mises en œuvre s'articulent autour d'une mobilité structurée : notamment par des stages ou des périodes de pratique professionnelle en entreprise pour les étudiants, des détachements temporaires d'enseignants dans d'autres établissements, l'intervention de membres du personnel des entreprises dans les cours, la mobilité des personnels entre le monde universitaire et celui des affaires, en vue de l'échange ou du transfert de connaissance et d'innovation.

Nous avons créé des partenariats avec 2 instituts Espagnols, 1 Hollandais et 1 Belge.

Aujourd'hui nous sommes en train de renforcer et concrétiser nos liens avec 2 établissements Belges, 1 partenaire en Ecosse.

Nous sommes en prospection sur 1 établissement Italien et sur la Belgique concernant notre section DN MADE

Nous avons également participé à de nombreux projets concernant la mobilité de l'enseignement scolaire

L'ensemble de ces actions ne feront que renforcer et appuyer les quatre priorités stratégiques fixées dans notre stratégie globale. En effet à chaque niveau stratégique correspond une ou plusieurs actions concrètes qui permettront d'atteindre nos objectifs, pour notre établissement il s'agit d'un projet global mais chaque priorité stratégique reste singulière.

L'étude d'impact se fera en 3 points :

1- Identifier et évaluer l'impact de notre participation :

Par des indicateurs quantitatifs : mise en place des indicateurs de la méthode SMART surtout sur l'aspect Mesurables et Réalistes, l'étude de l'évolution des notes obtenus par nos étudiants au retour d'expérience de mobilité, étude de l'impact auprès des professionnels sur la pertinence entre leurs besoins et des connaissances mobilisables par nos étudiants.

Pour les indicateurs qualitatifs : s'aider et s'approprier les outils de l'association F3E, mais également par la mise en place d'interviews, des groupes de discussion auprès des étudiants et des professionnels.

2- L'évaluation de l'impact

Elle ne pourra se faire que par une analyse fine et sincère des données sur la pertinence, efficacité, l'utilité, la cohérence entre les besoins de nos étudiants et celui des professionnels.

Cette évaluation vérifiera la cohérence entre objectifs et résultats, réorienter si nécessaire par des actions correctives.

3- Diffuser et exploiter les résultats

Se servir de toutes les opportunités pour exposer notre engagement à la charte par l'utilisation de la charte graphique, du logo Erasmus+ et des différents logos des sites de programme

Exposition de nos réalisations, de nos compétences et savoir-faire lors des différents forums étudiants, lors des journées portes ouvertes, Erasmus Days.

Participer dès que possibles physiquement ou virtuellement à des rencontres et webinar avec des réseaux de coopération professionnelle, réseaux européens et autres....

Création d'un réseau de professionnels partenaires

Par une information renforcée sur le site institutionnel de l'établissement.

2. MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES FONDAMENTAUX

2.1. Mise en œuvre des nouveaux principes fondamentaux

Notre établissement a fait le choix depuis le début de notre participation au programme Erasmus d'appliquer une politique d'inclusion totale de l'ensemble des étudiants et personnels.

Un affichage permanent pour à l'intérieur de l'établissement rappel aux élèves et aux étudiants notre participation au programme Erasmus sans aucune restriction, nous mettons en avant lors des journées de l'orientation (forum, portes ouvertes, ...) qu'il n'y a pas de politique de discrimination à participer à ce programme. Chaque étudiant peut postuler à une mobilité de l'enseignement supérieur quel que soit son origine sociale. Notre bonne gestion financière concernant l'utilisation de notre budget nous a toujours permis d'attribuer une allocation sans avoir à faire de sélection même si des critères existent.

Notre établissement s'est montré volontaire pour mettre en place la CEE dès 2017 (sans être intégré les établissements expérimentaux) lors de la phase d'expérimentation, notre implication se fera en plusieurs temps :

Mise en place d'un comité de réflexion sur le projet au sein de l'établissement

Analyse des coûts financiers, aides divers possibles

Retour d'expérience d'autres établissements

Concernant l'existence et l'utilisation de l'application mobile : tous les ans lors de la présentation du programme aux étudiants, nous expliquons l'intérêt et l'utilité de cette application, puis nous remettons aux étudiants des flyers explicatifs sur l'utilisation de cette application.

1^{ère} étape : création d'un espace numérique commun afin de limiter le support papier dès que cela est possible, il s'agira d'un espace de stockage sécurisé et dédié au programme Erasmus, espace directement accessible pour l'ensemble des documents nécessaires à la mobilité (l'ensemble du kit de mobilité, les documents concernant OLS...) et ainsi encourager la mise en place d'Erasmus Without Paper (EWP)

2^{ème} étape : la sensibilisation à limiter l'empreinte carbone de chacun avec la mise en avant des réseaux de transports en commun dans chaque villes et pays « visités » par nos étudiants et personnels, description des modes de transports alternatifs, jeunes et innovants. L'utilisation d'applications de partage de modes de transport.

Avant la mobilité : sensibiliser pour chaque destination de départ l'aspect culturel du pays, cela pourrait prendre la forme d'un recensement des associations de lutte et de défense d'une action sociale, sociétale locale. Chaque étudiant en fonction de sa sensibilité pourrait prendre contact avec ce type d'association et voir comment en 9 semaines de présence il pourrait prendre part localement à la vie de cette association

Pendant la mobilité : durant la période de présence dans le pays, s'intégrer dans la vie de l'association choisie, à son rythme et en fonction de ces choix. Partage d'expérience avec les autres étudiants sous forme d'échanges WhatsApp ou autres outils.

Retour de mobilité : sensibiliser ces camarades par un retour d'expérience sous forme ludique et Créative par l'utilisation d'éléments de présentation durables et pérennes (films, photographies, écrits, ...).

L'intervention en cours d'année d'une association internationale présentant l'intégralité de ses actions pourrait être envisagée afin d'assurer une sensibilisation plus forte auprès des étudiants.

La promotion des projets environnementaux, sociaux et sociétaux liés au programme Erasmus me semble être une idée intéressante et à développer dans ce contexte.

2.2. Lors de la participation à des activités de mobilité – Après la mobilité

Notre établissement s'est engagé depuis quelques années à remettre à tous les étudiants demandeurs un document officiel « attestation de parcours de la formation en STS » ; la remise de ce document sera généralisée à l'ensemble des étudiants de 1^{ère} année ne terminant pas leur cursus, et aux étudiants de 2^{ème} année réussissant ou non leur examen de BTS.

Ainsi tous les étudiants pourront valoriser leur parcours et période de mobilité par l'obtention d'ECTS permettant de valider une partie de leur formation.

En ce qui concerne la mise en place du supplément au diplôme, notre établissement souhaite associer d'autres établissements du bassin, ou de formation équivalente, dans sa création et mise en place. Ce processus est long mais nécessaire dans la pleine reconnaissance du diplôme qui reflètera une capacité réelle de l'étudiant.

L'ensemble de ces documents seront remis à l'étudiant en fin de cursus soit après les épreuves ou bien lors de la remise du diplôme. Pour les étudiants quittant la formation en fin de 1^{ère} année le document décrivant les ECTS serait remis après validation de la période de mobilité.

Notre établissement souhaite accentuer la mobilité de l'ensemble des personnels, par une plus grande diffusion de l'information auprès d'eux mais aussi par une plus grande explication de l'intérêt à profiter d'une expérience de mobilité.

Il s'agira d'offrir une plus grande reconnaissance de leur métier, de montrer un réel soutien à ces personnels, d'offrir un véritable financement à la mobilité.

Mettre l'accent sur la possibilité de partager les connaissances et les expériences diverses, mais aussi de développer une carrière au sein de l'établissement, de profiter d'une mobilité comme un atout lors de l'évaluation périodique de carrière, c'est également avoir une influence positive sur la visibilité de son propre travail au sein de l'établissement.

Le but étant d'améliorer la mission éducative de chacun au sein de son service et par conséquent de l'établissement, de contribuer à la reconnaissance de son travail et de son bien-être, mais surtout d'améliorer ses compétences et qu'elles soient pleinement reconnues.

2.3. A des fins de visibilité

Notre établissement possède un site dédié (<http://lyceechoiseul.fr/>) avec une section Erasmus+ qui décrit l'ensemble de la participation de notre établissement au programme, toute l'actualité des différents partenariats de l'enseignement scolaire et supérieur, ainsi que les documents explicatifs pour tous étudiants désireux d'obtenir des renseignements sur le programme.

Notre but est de faire vivre différemment cette partie du site en la rendant plus descriptive sur la vie réelle des mobilités : par des photos, des articles racontant le vécu et l'expérience in situ de chacun.

La création d'un blog ou d'un autre vecteur de communication rapide et dynamique est à l'étude, cet outil spécifiquement dédié aux mobilités serait hébergé sur le site ou bien un lien renverrait vers lui.

Également s'est faire vivre dans l'établissement l'expérience de ces mobilités, par exemple pour les ErasmusDays ou lors des journées portes ouvertes : réaliser une animation ludique et explicative sur l'intérêt et l'apprentissage interculturel de ces mobilités.

C'est aussi impliquer davantage les étudiants en STS Commerce International à investir la page Facebook des « anciens du BTS CI du lycée Choiseul de Tours » (https://www.facebook.com/groups/157402044299181/?ref=group_header) avant qu'ils ne deviennent « anciens » pour profiter de leurs expériences, même si ce vecteur semble délaissé par la jeune génération.

La charte figurera en bonne place sur le site internet du lycée dans l'onglet « Erasmus+ » pour la diffusion externe.

Pour l'implication interne de l'ensemble des personnels impliqués, les outils existants du programme seront généralisés et appliqués de façon régulière.

Il est envisageable que l'ensemble des personnels est connaissance de la charte par l'intermédiaire du site intranet du lycée qui permet l'échange d'informations, la discussion et l'envoi de communication (plateforme Pronote).

Une version papier restera disponible sur demande afin d'éviter une diffusion massive, inutile et polluante.

Lors de la réunion hebdomadaire de direction, un point d'étape sera réalisé régulièrement sur l'avancement des projets inscrits dans la charte.

Réunion d'étape régulière entre le Proviseur de l'établissement et le coordonnateur de programme sur la mise en place et l'avancement des engagements pris.